

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Mai 2008

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES TRANSPORTS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/02

OBJET : Amélioration de l'identité visuelle des lignes Seine-et-Marne Express - Demande de subventions auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

- Tous Cantons

En 2006, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), a décidé de créer de manière progressive et volontariste un réseau structurant de Bus labellisé « Mobilien » en petite couronne, à Paris (réseau RATP) et en grande couronne (réseau OPTILE).

En Grande Couronne, 39 lignes ont bénéficié d'un renfort de fréquence, permettant, d'une part, l'embauche de près de 250 agents de conduite supplémentaires et, d'autre part, nécessitant l'acquisition de 106 véhicules.

En concertation avec le Conseil général de Seine-et-Marne, le STIF a décidé d'intégrer 10 lignes Seine-et-Marne Express au réseau « Mobilien ». Le STIF a ainsi décidé de prendre financièrement en charge un quasi doublement de l'offre de transport sur ces lignes, en complément de celle qui était financée par le Département offrant ainsi aux usagers seine-et-marnais la possibilité de se déplacer toute l'année à des fréquences cadencées à la demi-heure en heures de pointe et à l'heure en heures creuses.

Les entreprises de transport ont dû mettre en place les services correspondants en quelques mois seulement, ce qui a nécessité l'achat de près de 40 autocars supplémentaires.

Très rapidement, il est apparu nécessaire, tant au STIF qu'au Département, de faire évoluer la livrée actuelle vers un nouvel habillage des autocars unifié et respectueux de l'identité des deux partenaires, facilitant ainsi la lisibilité du réseau Seine-et-Marne Express désormais labellisé Mobilien.

Un travail important a donc été mené entre les directions de la communication du Département et du STIF pour redéfinir une identité visuelle commune et cohérente respectant les différentes chartes graphiques des partenaires (Conseil général, Région et STIF).

Par ailleurs, en tant qu'autorité organisatrice, le STIF a adopté le 11 juillet 2007 deux principes d'habillage afin de promouvoir une image reproductible de son intervention, quel que soit le type de situation :

version intégrale représentant une véritable image d'un réseau régional aussi bien en grande et petite couronne qu'à Paris.

version simplifiée permettant à des réseaux départementaux comme celui des lignes « Seine-et-Marne Express » de perdurer et d'être bien identifiés auprès des usagers.

Le Département de Seine-et-Marne a ainsi décidé de se porter maître d'ouvrage pour décliner cette dernière version (cf. annexe 1). Une première expérimentation réalisée en 2007 a permis d'équiper 30 véhicules sur les 103 autocars qui composent le parc actuel (cf. annexe 2) pour un coût de 90 000 € HT.

Les crédits inscrits au BP 2008 (250 000 €) doivent permettre, cette année, de poursuivre et d'achever l'habillage de l'ensemble du parc Seine-et-Marne Express labellisé Mobilien.

Après avoir sollicité auprès du STIF une aide financière dans le cadre de cette opération, ce dernier a annoncé son accord de principe pour la prise en charge financière d'une partie du coût lié à l'habillage des bus intégrés au Mobilien. Cette participation ne portera que sur les véhicules restant à habiller, soit environ 40 autocars.

Par conséquent, il convient aujourd'hui de délibérer afin de solliciter officiellement cette subvention, sachant que le STIF devrait en fixer les modalités lors de son Conseil du mois de juillet prochain. Ces modalités seront applicables à l'ensemble des maîtres d'ouvrage franciliens qui solliciteront un financement de ce type.

Je vous précise par ailleurs que les véhicules âgés de plus de 5 ans et dont le renouvellement est prévu prochainement seront directement livrés aux entreprises de transport avec la nouvelle identité visuelle Seine-et-Marne Express labellisée Mobilien sans aucun surcoût pour le Département de Seine-et-Marne, ni pour le STIF. En effet, une part du financement est prise en charge dans le cadre des aides à l'investissement accordées par la Région. Cela devrait concerner 24 autocars environ.

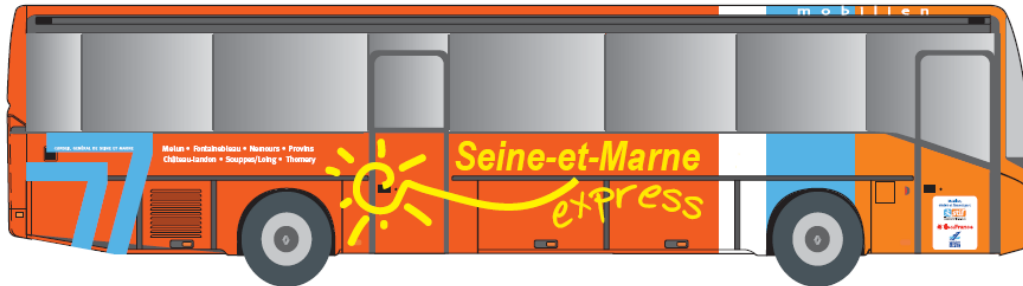
Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

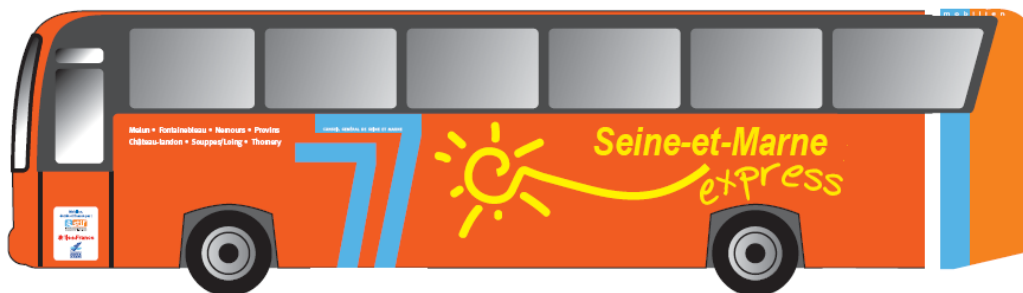
Annexe n° 1 : Maquette graphique de la nouvelle identité visuelle des lignes Seine-et-Marne Express / Mobilien

modèle du car : Arès

SME 22
22 mai | 2007



modèle du car : Iliade



- Pantone 179 (0,79,100,0)
- jaune (0,0,100,0)
- bleu (60,13,0,0)
- orange (0,60,100,0)

Seine-et-Marne
express

Melun • Fontainebleau • Nemours • Provins
Châteaubleau • Souppes/Laig • Thoiry

- police : arial narrow
- police : Budhand bold
- police : méta bold

Dossier n° 3/02 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Mai 2008

OBJET : Amélioration de l'identité visuelle des lignes Seine-et-Marne Express - Demande de subventions auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

VU le rapport n° 3/02 du 25 janvier 2008 relatif au vote du Budget Primitif 2008,

VU la délibération du Conseil du STIF n° 2007/00450 du 11 juillet 2007,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

VU l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

d'autoriser le président du Conseil général, en tant que maître d'ouvrage de l'opération citée en objet de la présente délibération, à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France une subvention au taux maximum pour la réalisation de l'habillage des lignes Seine-et-Marne Express labellisées Mobilien et, le cas échéant, de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ